



2014-707 Examen du contrat de gestion de la construction du projet de rénovation du 180 Wellington

Le 18 septembre 2014

Bureau de la vérification et de l'évaluation



Le 29 juillet 2014

À la Direction générale de la cité parlementaire et la Direction générale des approvisionnements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Objet : Audit des coûts engagés par EllisDon aux termes du contrat de gestion de la construction du projet de rénovation du 180 Wellington (l'édifice Wellington) pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures)

Les services de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») ont été retenus par la Direction générale de la cité parlementaire et la Direction générale des approvisionnements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Nous avons récemment effectué un audit des coûts, conformément à la norme canadienne d'audit 805 (« NCA 805 »), relatifs au contrat de gestion de la construction du projet de rénovation du 180 Wellington conclu entre EllisDon Corporation (« EllisDon ») et la Direction générale de la cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC-DGCP ») pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures).

Nous avons inclus ci-joint notre rapport d'audit portant sur le sommaire des montants facturés et audités (21 factures) et les recommandations que nous avons formulées sur la base de notre audit.

Cordialement,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers LLP s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Table des matières

1. Contexte	4
2. Rapport de l'auditeur.....	5
3. Recommandation.....	10
4. Étendue, limitation de l'étendue et limitation de l'audit.....	Error! Bookmark not defined.

1. Contexte

La vision et le plan à long terme (la « VPLT ») pour la Cité parlementaire, approuvés en 2001 et modifiés en 2007, constituent un cadre détaillé qui guide la restauration du siège du gouvernement du Canada, la Cité parlementaire. Ce programme de restauration et de préservation devrait se dérouler en une série de grands projets (« grands projets de l'État ») qui seront mis en œuvre en phases.

Dans le cadre de la VPLT, le gouvernement du Canada a octroyé des contrats de gestion de la construction et amorcé la restauration des édifices du Parlement, notamment l'édifice Ouest de la colline Parlementaire, l'édifice Wellington (180, rue Wellington) et l'édifice Sir John A. Macdonald (l'édifice de l'ancienne Banque de Montréal situé au 144, rue Wellington). Les phases de construction de ces trois grands projets de l'État devraient être achevées d'ici 2017.

Après avoir présenté une offre concurrentielle, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») a obtenu auprès de la Direction générale de la cité parlementaire et la Direction générale des approvisionnements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada («TPSGC-DGCP») le mandat d'effectuer divers audits indépendants pendant les différentes phases de construction des trois grands projets de l'État susmentionnés.

EllisDon Corporation (« EllisDon ») a obtenu le contrat de gestion de la construction du projet d'aménagement de l'espace intérieur et de systèmes du 180 Wellington. Le contrat de construction a été octroyé le 15 décembre 2011 pour une valeur d'attribution initiale de 143 639 765 \$ (TVH non comprise).

La mission d'audit actuelle de PwC consistait à s'assurer que les montants facturés par EllisDon pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 21 octobre 2013 (21 factures) l'ont été conformément à l'annexe B du contrat entre EllisDon et TPSGC-DGCP.

Une fois l'audit terminé, PwC a rédigé un rapport de l'auditeur sans réserve conformément à la norme canadienne d'audit 805 (« NCA 805 »). Voir la rubrique 2 du présent rapport.

2. Rapport de l'auditeur

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX CANADA**

Sommaire des montants facturés et audités

ELLISDON CORPORATION

Contrat de gestion de la construction du projet de rénovation du 180 Wellington

Période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures)

Le 29 juillet 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Direction générale de la cité parlementaire et la Direction des approvisionnements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC-DGCP »)

Nous avons effectué l'audit du tableau 1 ci-joint des montants facturés par EllisDon Corporation (« EllisDon ») pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures) (le « tableau »). Ce tableau a été préparé par la direction de EllisDon conformément à l'Annexe B intitulée « Basis of Payment » du contrat de gestion de la construction visant le projet de rénovation de l'édifice 180 Wellington du gouvernement du Canada (le « contrat de gestion ») daté du 15 décembre 2011.

Responsabilité de la direction pour le tableau

La direction de EllisDon est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences établies dans l'Annexe B du contrat de gestion, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de EllisDon portant sur la préparation du tableau afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de EllisDon. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de EllisDon, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans le tableau 1 des montants facturés par EllisDon Corporation pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures) a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'Annexe B du contrat de gestion.

Référentiel comptable et restriction quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note A afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Ce tableau a été préparé afin de permettre à TPSGC-DGCP de remplir ses obligations fiduciaires concernant l'exécution et la gestion des grands projets de l'État comme le projet de rénovation du 180 Wellington, conformément aux normes et lignes directrices du Conseil du Trésor. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à TPSGC-DGCP et à EllisDon et ne devrait pas être utilisé par des parties autres que TPSGC-DGCP ou EllisDon.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Rapport Final

Sommaire des montants facturés et audités
Contrat de gestion de la construction du projet de rénovation du 180
Wellington

Conclu entre EllisDon Corporation (« EllisDon ») et
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC-DGCP »)
 Pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures)

Tableau 1

	Montants facturés à TPSGC-DGCP \$ (Note 1)	Total des ajustements \$ (Note 2)	Total des montants audités \$ (Note 3)
Coûts directs (note 4)	36 069 958	-	36 069 958
Coûts indirects (note 5)	8 043 484	-	8 043 484
TOTAL DES COÛTS FACTURÉS	44 113 442	-	44 113 442

A. NOTES COMPLÉMENTAIRES

Le projet de rénovation du gouvernement du Canada du 180 Wellington consiste en la rénovation et la réhabilitation de l'édifice Wellington, dont le rôle initial d'immeuble à bureaux administratifs sera modifié en celui de locaux pour activités parlementaires. Le coût total estimatif du projet de rénovation du 180 Wellington est de 425,2 millions de dollars (y compris les coûts de construction, les frais d'architecture, les systèmes de technologie de l'information, les coûts de gestion de projet et les éventualités).

1. Montants facturés à TPSGC-DGCP

Les montants facturés dans le tableau ci-dessus représentent les coûts admissibles facturés par EllisDon pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures) à TPSGC-DGCP relativement au projet de rénovation de l'édifice Wellington du gouvernement du Canada. Les montants facturés dans le tableau 1 ci-dessus ont fait l'objet d'un rapprochement avec le sommaire des dépenses facturées à ce jour en date du 31 octobre 2013.

2. Total des ajustements

Comme il est indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, aucune exception n'a été relevée relativement aux montants audités et aucun ajustement aux montants facturés à TPSGC-DGCP n'a été requis.

3. Total des montants audités

Ces montants représentent les montants facturés à TPSGC-DGCP, déduction faite des ajustements. Le total des montants audités se rapporte aux montants facturés du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures) et ne comprend pas l'audit de l'intégralité du contrat.

Les notes qui suivent décrivent les types de coûts facturés par EllisDon pour la période.

4. Coûts directs

Les coûts directs comprennent les coûts de construction engagés par l'ensemble des sous-traitants qui facturent des montants à EllisDon. Cette dernière facture à son tour ces coûts à TPSGC-DGCP.

5. Coûts indirects

Les coûts indirects comprennent les services de gestion de la construction, les sorties de fonds pour obtenir des permis, les assurances et coûts de cautionnement de même que les frais généraux de construction engagés par EllisDon.

3. Recommandation

Dans le cadre de cet audit, nous avons pris en considération le contrôle interne portant sur les montants facturés afin de concevoir nos procédures d'audit en vue d'exprimer une opinion sur les premières 21 factures de EllisDon relativement au contrat de gestion de la construction, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de EllisDon ou de TPSGC-DGCP. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur le contrôle interne de EllisDon ou de TPSGC-DGCP.

Notre examen du contrôle interne portant sur les montants facturés a été effectué dans le seul but décrit précédemment et ne visait pas à cerner les faiblesses du contrôle interne ou les points à améliorer à cet égard. Par conséquent, rien ne garantit que tous les problèmes de contrôle interne ont été identifiés.

Nous vous communiquons notre observation et une recommandation concernant un point à améliorer relevé dans le cadre de l'audit des coûts.

#1 - Processus de conservation de documents standardisé et plus robuste

Observation

Basé sur le travail effectué dans le cadre de l'audit des coûts, nous avons relevé des cas où les pièces justificatives dans le cadre du projet n'ont pas été retenues par le gestionnaire de la construction d'une manière cohérente. Par exemple, nous avons noté un cas où une retenue de garantie additionnelle a été imposée par le gestionnaire de la construction sur le contrat d'un sous-traitant mais ne fût pas formalisée par écrit.

Recommandation

Bien que nous n'avons pas constaté d'erreurs ou d'ajustements à la suite de cette observation, nous recommandons que tous les documents à l'appui soient toujours conservés dans le dossier.

Réponse du TPSGC-DGCP

TPSGC-DGCP a demandé au gestionnaire de la construction de documenter et de conserver toutes les pièces justificatives d'une manière cohérente, en particulier de documenter toute modification aux contrats de sous-traitance.

4. Étendue, limitation de l'étendue et limitation de l'audit

Un audit d'états financiers vise généralement à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives. Un audit de tableau des montants facturés (audit des coûts) vise généralement à mettre en évidence les écarts entre les montants facturés et les documents à l'appui des montants facturés afin de fournir l'assurance raisonnable que les montants facturés sont conformes aux modalités d'une entente donnée.

PwC n'a pas été engagé pour effectuer, ni n'a effectué, un audit des états financiers dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers historiques conformément aux normes établies par Comptables professionnels agréés Canada (« CPA Canada »). Par conséquent, PwC n'exprime pas une telle opinion et ne fournit aucune forme d'assurance à l'égard des états financiers de TPSGC-DGCP ou de EllisDon.

PwC a été engagé pour effectuer un audit des coûts visant les montants facturés par EllisDon à TPSGC-DGCP. Les procédures mises en œuvre sont conformes à la Norme canadienne d'audit 805, « Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier – considérations particulières ». Par conséquent, nous avons exprimé une opinion uniquement sur la conformité aux modalités du contrat de gestion de la construction des montants facturés par à TPSGC-DGCP par EllisDon du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2013 (21 factures).

Nous nous réservons le droit, sans y être tenus, de revoir le présent rapport et, si nous le jugeons nécessaire, de réviser notre rapport à la lumière de toute information dont nous prendrions connaissance après la date du présent rapport.